

Direction Générale  
des Services



Service du  
Conseil Municipal

# Département des Bouches-du-Rhône

## Ville de Marignane

☎ 04 42 31 11 32 ou  
04 42 21 11 34  
📠 04 41 09 21 96

Marignane, le 2 mars 2016

**Conseil Municipal du Mercredi 11 février 2009.**

### Compte rendu

(Présents : 35, pouvoirs : 4)

**ETAIENT PRESENTS :** MMES, MM. LE DISSES, Eric, Maire, MOY Geneviève, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, GUIOT Robert, SIMON Chantal, MATTEONI Guy, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, GIULIANO Vito, Adjoints, GIVAUDAN Julien, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, BOUDEY Jacqueline, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, JOUANDON Laurence, LEGAL Corinne, SUCCAMIELE Nathalie, PALMASI Sandrine, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, AZAM Christiane, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** /

**A DONNE POUVOIR :** PRADEL Véronique à Eric LE DISSES, PUECHEGUT Emmanuelle à Lorenzo ROCCARO, GOELZER Martine à Geneviève MOY, POUET Paule à Patricia COLIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Grégory PANAGOUDIS.



Ouverture de la séance : 18 H.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne Monsieur PANAGOUDIS Grégory en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 21 janvier 2009 :

N° Dates	OBJET
27/01. 15	<b>CAA.</b> BATS. CMX. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ASSOCIATION LA SALLE DES JEUNES DU VIEUX MARIIGNANE. (Rue Cazeaux, 142 av. J. Jaurès).
02/02. 16	<b>FONCIER.</b> ACQUISITION IMMEUBLE PARC SAINT GEORGES-LES FONTINELLES PAR VOIE DE PREEMPTION. PROPRIETE MADAME AGOSTA.
02/02. 17	<b>CAA.</b> BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION SOLIDARITE MARIIGNANAISE (CITE LA CHAUME).
02/02. 18	<b>CAA.</b> BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION SOLIDARITE MARIIGNANAISE (GALERIE EDEN RUE DE VERDUN).
02/02. 19	<b>CAA.</b> <b>BATS. CMX.</b> MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ASSOCIATION CLUB STADE OLYMPIQUE CASSIS CARNOUX. (Stade St-Exupéry).
02/02.	<b>INFORMATIQUE.</b>

20	MATERIEL INFORMATIQUE. CONTRAT DE MAINTENANCE PROGICIEL ORPHEE MEDIA SQL. CONTRAT STE ORPHEE.
03/02. 21	<b>CM.</b> INSITUATION REGIE DE RECETTES : CENTRE D'ANIMATION SPORTIF – STADES MULTI ACTIVITES. (Annule et remplace la Décision du 5 juin 2002).
03/02. 22	<b>HABITAT</b> BIENS COMMUNAUX. LOCATION IMMEUBLE RUE ROLLAND GARROS A Madame RAVEL et Monsieur LEGLISE.
03/02. 23	<b>CCA.</b> BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION FORME ET DETENTE. (Conservatoire de Danse)
03/02. 24	<b>CAA.</b> BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION CAMELIA. (Maison des associations).
03/02. 25	<b>CAA.</b> <b>BATS. CMX.</b> MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION LES AMIS SANS FRONTIERE MARIGNANE. (Rue H. Fabre Piscine JAI).
03/02. 26	<b>INFORMATIQUE.</b> CONTRAT GIC 056233. AVENANT N° 2 SOCIETE France TELECOM.
09/02. 27	<b>HABITAT.</b> BIENS COMUNAUX. LOCATION APPARTEMENT RUE ROLLANG GARROS A MADAME V. BERTUCCI
09/02. 28	<b>JURIDIQUE</b> BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN IMMEUBLE A L'ASSOCIATION CREA'PROJET (Rue des Vieux Four).
09/02. 29	<b>JURIDIQUE.</b> BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA CAF DES BDRH. (118, av. J. Jaurès).
09/02. 30	<b>JURIDIQUE.</b> BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL GRETA EST ETANG DE BERRE. (Ecole A. CAMUS).

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 17 décembre 2008 et du 21 janvier 2009 sont adoptés à l'unanimité (39).

Puis il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

## LE CONSEIL,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, conformément au règlement européen du 13 décembre 2004, l'ensemble des pays européens est tenu de délivrer, pour le 28 juin 2009 au plus tard, le passeport biométrique :

Cette réforme a été engagée au plan international, dans le but de sécuriser au maximum la délivrance des titres de voyage et garantir leur authentification.

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés, ANTS, sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, a commencé à équiper les communes depuis le 5 janvier 2009.

Les trente villes du département, retenues en fonction du nombre de titres émis annuellement et en fonction d'un déploiement géographique cohérent et équitable, ont commencé à être équipées.

La ville de Marignane a été sélectionnée pour être dotée de deux dispositifs de recueil des données biométriques pour la réalisation de ces nouveaux passeports. Ces données seront

Conseil Municipal du 11 février 2009

Compte-rendu

ensuite transmises à la Préfecture, puis à l'Imprimerie Nationale pour la confection sécurisée des passeports.

Les deux stations d'enregistrement de la ville de Marignane seront opérationnelles, au service de la Réglementation, avant la date limite du 28 juin 2009.

Une convention, conclue entre le Préfet du département et le Maire, définit les conditions de mise en dépôt de ces matériels.

**PREND ACTE** des orientations générales du budget pour l'année 2009, après en avoir débattues.

En effet, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientations budgétaires doit être organisé au sein du conseil municipal.

Ce débat constitue une formalité substantielle et une délibération sur le budget, non précédée du débat, est entachée d'illégalité.

Le débat d'orientations budgétaires doit être organisé dans un délai de deux mois avant le vote du budget dans les conditions prévues par le règlement intérieur du conseil municipal.

Le débat d'orientations budgétaires doit également faire l'objet d'une remise aux membres de l'assemblée délibérante d'un rapport pour assurer une information préalable suffisante.

La délibération prise à la suite du débat n'est pas soumise à un vote ; elle a simplement pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

Le débat d'orientations budgétaires porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Il doit permettre de déterminer les grands équilibres budgétaires et les choix majeurs en termes d'investissement, de recours à l'emprunt et d'évolution de la pression fiscale.

Rapport d'orientations budgétaires, ci-joint.



Clôture de la séance : 20 H.



Le Maire,  
Eric LE DISSES.